AOÛT 2021 N°1

TORRENT D'INFOS

Florac Trois Rivières

La lettre d'information de la commune de Florac Trois Rivières

DANS CE NUMÉRO

MOT DU MAIRE

QUEL AVENIR POUR LE CENTRE D'ACCUEIL DES CEVENNES ?

RÉNOVATION ET DÉMÉNAGEMENT DE L'AIRE DES CAMPING-CARS À FLORAC

INFO DE DERNIERES MINUTES

06 44 45 00 53
mairie@floractroisrivieres48.fr

Prochain Conseil municipal
jeudi 2 septembre _ 18h

MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que nous mettons à disposition ce 1er numéro de la lettre d'information "Torrent d'infos".
Cette lettre permettra de donner rapidement et autant que de besoin, les informations aux habitants sur les actions, projets, évènements particuliers que connaît la commune. Elle sera le complément indispensable au bulletin municipal "L'écho des rivières" édité 3 fois par an.
Disponible en Mairie et chez les commerçants, cette lettre fera aussi l'objet d'un affichage sur les panneaux d'informations.
Bonne lecture et à bientôt pour le N°2 du "Torrent d'infos" !

Flore Therond

IPNS _ Ne pas jeter sur la voie punlique

QUEL AVENIR POUR LE CENTRE D'ACCUEIL DES CEVENNES ?

Dès son installation en juin 2020 à la Mairie de Florac Trois Rivières, la nouvelle équipe municipale s'est inquiétée du Centre d'Accueil des Cévennes (CAC) car il apparaît rapidement que **la société commerciale gérante de cet établissement, dans le cadre d'un bail commercial, n'assure pas le règlement des loyers à la commune depuis novembre 2018** et cumule plus de 34000€ d'impayés en avril 2021.
Un essai de conciliation à l'amiable est tenté pour préserver un outil indispensable afin d'assurer l'accueil de populations non permanentes (séminaires, GRIMP, randonneurs, touristes divers ...), mais sans succès. C'est donc **sur le terrain judiciaire que va être portée l'affaire**, où vont se succéder de nombreux rebondissements (dépôt de bilan de la société, prolongation des délais judiciaire en raison de la crise sanitaire, visite de sécurité du 10 mars 2021 suivie par un arrêté de fermeture administrative le 25 mars...). Finalement, le Tribunal de commerce en date du 16 juillet 2021 a mis en liquidation la société exploitante. **La commune va reprendre la pleine possession de son bâtiment et pourra décider du devenir du bâtiment.**

Dores et déjà, la commission économie et tourisme a été consultée. Elle a émis un avis favorable au maintien de cet élément important du territoire en terme d'attrait touristique.
Des choix restent encore à trancher quand au degré de rénovation de cette structure vieillissante et énergivore, ainsi que sur le mode de gestion pour éviter de nouveau désagrément. **La commune regrette cette situation qui prive le bassin floracois d'un hébergement collectif qui fait cruellement défaut en saison estivale.**

RÉNOVATION ET DÉMÉNAGEMENT DE L'AIRE DES CAMPING-CARS

L'aire technique de service des camping-cars, située au parking de Châtemale, étant devenue obsolète et en partie non fonctionnelle, la municipalité de Florac Trois Rivières a décidé de **la transférer et de la rénover entièrement** ce printemps. Cette restauration, pour un coût de 53 139.77 € H.T., a fait l'objet d'un financement à hauteur de 80 % grâce à la participation de l'Etat au titre de la DETR et de la Région Occitanie. Il a aussi permis de **résoudre les problèmes d'accessibilité de cette aire** car l'évolution de gabarit de ces véhicules, constatée cette dernière décennie, rendait son accès difficile à ceux-ci et engendrait des **problèmes de sécurité des piétons** dans les rues étroites du centre-ville.
Le nouvel emplacement de cette aire technique de service se situe dorénavant au Camping Municipal du Pont du Tarn, emplacement choisi pour assurer un entretien régulier et une grande longévité de cet équipement qui peut accueillir toutes les tailles de Camping-Car. **Elle est accessible, 24h/24h, pour un forfait de 5 €** (vidange et remplissage), sans obligation de séjour. A noter que la plupart des campings de la commune sont en capacité de recevoir pour une ou plusieurs nuits ce type de véhicule.

INFO DE DERNIERES MINUTES

En raison du contexte sanitaire, la municipalité de Florac a souhaité connaître les avis et demandes du Comité des fêtes de Florac, des associations co-organisatrices des festivités et des commerçants concernant les « Festas de Florac ». Suite à ces échanges, la Mairie de Florac, avec l'accord de la Préfecture, a rédigé **un arrêté interdisant la tenue de la fête votive du 13 au 15 août.**